



AVIS AU PUBLIC

Concertation relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan informe que, par délibération du 16 juin 2026, le Conseil de Communauté a prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal et a ouvert la concertation auprès du public.

La concertation sera ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du projet de RLPi et sera clôturée au moins 90 jours avant l'arrêt du projet. Le bilan de la concertation sera tiré par délibération en Conseil de Communauté au moment de l'arrêt du RLPi.

La délibération de prescription comporte des **objectifs et des modalités de concertation**.

Modalités de concertation

En vertu de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public suivantes ont été définies :

Pour s'informer

- Un **espace dédié sur le site de la communauté de communes** (www.ccplateaudelannemezan.fr) comportera des documents permettant au public de s'approprier le projet, de prendre connaissance des grandes étapes de la procédure, des dates de réunions publiques et des documents intermédiaires au fur et à mesure de l'avancée du projet,
- Des **réunions publiques** seront organisées avec la population pour la présentation des étapes clés du document,
- Des **supports de communication** seront mis à disposition en mairies et au siège administratif de la CCPL, aux heures d'ouverture au public,
- La **presse locale**, les **bulletins d'information municipaux** et **flashs infos sur les réseaux sociaux** de la communauté de communes permettront également au public de prendre connaissance des étapes clefs de la procédure.

Pour échanger et débattre

Des temps de présentation et d'échange avec le public seront organisés tout au long de la phase de concertation, avant l'arrêt du RLPi.

Les lieux, dates et horaires seront à minima annoncés sur le site Internet de la communauté de communes ainsi que par voie de presse.

Pour s'exprimer

- Un **registre RLPi** sera mis à disposition dans chacune des mairies et au siège administratif communautaire permettant d'adresser ses observations, questions et contributions,
- Un **courriel** rlpi@ccplannemezan.fr est ouvert pour adresser ses observations, questions et contributions,
- Le public aura la possibilité d'**envoyer ses observations par courrier** à : Monsieur le Président de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan - 01 route d'Espagne 65250 LA BARTHE DE NESTE.